MINISTERE DES TRANSPORTS

AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE DE CÔTE D'IVOIRE

A.N.A.C.

Abidjan, le 20 MARS 2024

N° 002556 /ANAC/DG/DTA

LE DIRECTEUR GENERAL

C.A.I.D.P
caidp.ci@gmail.com
20-03-2024
Courrier Arrivée
N° 063 / Tél: 27 22 50 17 14

A
Monsieur KEBE Yacouba
Président de la Commission d'Accès à l'Information d'Intérêt Public et aux Documents Publics
ABIDJAN
Fax: 27 22 50 22 57
E-Mail: caidp.ci@gmail.com

Objet : Rapport annuel 2023 de l'ANAC

Monsieur le Président,

En application de l'article 4, alinéa 11du décret 2014-462 du 06 août 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Commission d'Accès à l'Information d'Intérêt Public et aux Documents Publics, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, le rapport 2023 de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile (ANAC).

Veuillez agréer, **Monsieur le Président,** l'expression de ma considération distinguée.

ANAC Autorité Nationale de l'Aviation Civile
ANAC
LE DIRECTEUR GENERAL

Sinaly SILUE

PJ: 01

RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DE LA LOI N° 2013-867 DU 23 DECEMBRE 2013 RELATIVE A L'ACCES A L'INFORMATION

Première Partie

L'institution ou l'organisme

1. Nom de l'institution ou de l'organisme	**Autorité Nationale de l'Aviation Civile (ANAC)**
2. Nom du responsable de l'organisme ou de la personne ayant la plus haute autorité	**Sinaly SILUE, Directeur Général**
3. Nom, fonction et contact du responsable de l'information	**AZAGOH Kouassi Kouakou Germain, Directeur du Transport Aérien Tél. 05 65 02 05 10 / 27 21 27 73 93 Courriel : azagoh@anac.ci**

Deuxième Partie

Activités du Responsable de l'information : gestion des requêtes

Période visée par le présent rapport : 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023

INTITULE	RÉPONSES		
1. Demandes traitées			
	Dans un délai maximum de 15 jours	Dans un délai maximum de 30 jours	Hors délai légal (15 ou 30 jours) et motifs de la prorogation de délai
1.1 Nombre de requêtes satisfaites totalement (tous les documents demandés ont été communiqués sans exceptions ou retentions)	52		

1.2 Nombre de requêtes satisfaites partiellement (seule une partie des documents demandés a été communiquée)	00		
1.3 Nombre de requêtes non satisfaites et Motifs invoqués	00		
2. Documents publiés			
2.1 Nombre de documents publiés	112		
2.2 Mode de publication (Site web/ tableau d'informations, etc)	Site Web et bordereaux		

MODALITÉS D'ACCÈS AUX INFORMATIONS ET DOCUMENTS

	Identifier le nombre				
	Consultation gratuite sur place	**Courrier électronique**	**Papier**	**Redirection vers le site web de l'OP**	**Autres (Clé-USB-CD-ROM...)**
1. Communication totale	39	7	6		
2. Communication partielle	00	00	00	00	00
Total	39	7	6		

QUALITÉS DES DEMANDEURS

Requérants	**Identifier le nombre par acteurs concernés**
1. Secteur Media (Journalistes)	03
2. Secteur Universitaire et scientifique	05
3. Demandes émanant de la société civile	02
4. Demandes émanant des organismes publics	03
5. Autres (consultation de la bibliothèque de l'ANAC)	39

OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES PARTICULIERS

L'ANAC a diffusé 112 règlements et normes dans le domaine de l'aviation civile.

Les données statistiques du transport aérien en Côte d'Ivoire sont disponibles et téléchargeables sans restriction au lien suivant : https://www.anac.ci/anac/web/Traffic-Aerien/vue

En outre, conformément à ses missions de réglementation et de supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile, l'ANAC dispose d'un site internet qui héberge la réglementation aéronautique nationale. Ce site est consultable par tous les usagers sans restriction : http://www.anac.ci/anac/web/reglementation

Par ailleurs, l'ANAC dispose en son sein d'une bibliothèque physique contenant les documents aéronautiques pertinents ainsi que la réglementation aéronautique nationale.

Fait à Abidjan, le 18 mars 2024

Le Responsable de l'Information

AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE ANAC
Le Directeur du Transport Aérien

AZAGOH Kouassi Kouakou Germain